



DÉCLARATION PRÉALABLE FSMI-FO

Monsieur le Président du CHSCT du Ministère de l'intérieur,
Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Le 1^{er} Février s'est ouvert le « Beauvau » de la sécurité Présidé par Monsieur le 1^{er} Ministre.

L'un de ses items de travail concerne les « conditions de travail », qui mieux que notre Comité peut en parler, ce sujet étant l'essence même de nos travaux.

Nous ne pouvons que vous demander, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère, d'assurer, au même titre que nos organisations syndicales le relais auprès de notre ministre des attentes de nos collègues sur l'ensemble des périmètres et des demandes récurrentes visant à améliorer ces conditions de travail.

En ce début d'année, le sujet de la Covid19 est, malheureusement, toujours d'actualité. Mais alors que médiatiquement il est rappelé que le télétravail doit être une arme incontournable de la réussite de cette lutte, celle-ci n'est pas prise à sa juste valeur par vos différents collaborateurs et même dans certains services, on trouve moins d'agents en télétravail que lors du début de la crise.

Cela nous interpelle.

Qu'en est-il de la prise en charge des dossiers déposés de reconnaissance en accident de travail dans le cadre de cette pathologie ? Qu'en est-il de la mise en place et de la communication auprès des agents de la doctrine logistique et particulière de la vaccination contre la Covid19 ?



Mais la crise de la Covid19 ne doit pas occulter les autres problématiques entraînant des souffrances envers les personnels du ministère.

En effet, quid des difficultés de la mise en place des Secrétariat Généraux Communs Départementaux à marche forcée. Quid de certains managements non à l'écoute des collègues et des difficultés du terrain, quid du suivi amoindri, par manque de moyens, des agents par les médecins du travail de la médecine de prévention avec un bilan mitigé des télécabines, quid de la mise en œuvre plus que « poussive » des assistants et conseillers de prévention dans certains services..., quid de la mise en place et de la protection des dossiers médicaux et sociaux des personnels ? Vous voyez Monsieur le président, il y a encore beaucoup de réponses à nous apporter.

Nous saluons, en conformité avec les textes, la présentation, que nous demandions, d'un programme prévisionnel annuel de prévention édicté par le Ministère.

Il faut pouvoir indiquer aux collègues les voies de l'amélioration de leur quotidien. Mais, il faut surtout évaluer et démontrer l'évolution de cette politique et de votre parole donnée, avec des indicateurs suivis années après années, qui pourront amener les collègues à refaire confiance à notre institution.

Les éléments énoncés dans ces politiques seront scrutés par notre organisation et, comptez sur nous, pour faire un suivi à chaque réunion de cette instance, afin de vérifier sa mise en place, sans retard, comme il est trop souvent de mise dans notre administration.

Edicter et s'y tenir doit être la règle de notre administration afin de retrouver la confiance des collègues avec une parole donnée, respectée par l'employeur.

La FSMI-FO demande que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal.

Les représentants de la FSMI-FO

The logo consists of the letters 'FSMI' in a bold, stylized font. The 'F' is orange, and the 'S', 'M', and 'I' are dark blue.

FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur



02/02/2021